

Décision du Conseil communal

Séance du lundi 24 juin 2024

Conformément aux dispositions de l'article 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité informe les électeurs que le Conseil communal, dans sa séance du 24 juin 2024, s'est prononcé sur les préavis suivants :

Préavis N° 10/2024	Remise à ciel ouvert d'un tronçon du cours d'eau la Valleyre - Demande de crédits d'ouvrage, hors subventions, de CHF 5'930'000.-TTC (remise à ciel ouvert, voûtage, parc public) et de CHF 770'000.-HT (collecteurs)
Préavis N° 11/2024	Prolongement de la ligne tl3 provisoire sur la Commune du Mont-sur-Lausanne - Demande de crédit d'ouvrage de CHF 358'000.TTC
Préavis N° 12/2024	Révision du Plan général d'affectation (PGA) - Établissement du nouveau Plan d'affectation communal (PACom) - Demande d'un crédit d'étude de CHF 600'000.- TTC

Les documents peuvent être consultés au Secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.


La syndique
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité




La secrétaire adjointe
Anne Flachaire

Avis affiché le 26 juin 2024

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'art. 162, al. 1, lettres a et c de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) ou la publication prévue à l'art. 162, aliéna 1, lettre b de la LEDP.

Séance du lundi 24 juin 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 08/2024 de la Municipalité du 25 mars 2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- D'accepter le préavis n° 08/2024 et d'accepter le rapport de la Municipalité sur la gestion 2023.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente


Ariane Annen Devaud



La secrétaire


Alexandra Magnenat

Séance du lundi 24 juin 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 09/2024 de la Municipalité du 29 avril 2024 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- D'adopter les comptes de l'exercice 2023 tels que présentés ;
- De porter l'excédent de revenus de CHF 3'383'770.13 en augmentation du compte 9290.00.00 - Capital.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Ariane Annen Devaud



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 24 juin 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 10/2024 de la Municipalité du 13 mai 2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux de remise à ciel ouvert, d'aménagement du parc public, de démolition de l'ancien voûtage, d'aménagement du nouveau voûtage, ainsi que le remplacement des collecteurs EU ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 5'930'000.- TTC concernant les prestations des bureaux d'études, la réalisation de tous les travaux sauf les collecteurs EU, ainsi que les expropriations, dont il y aura lieu de déduire les subventions cantonales, fédérales et le financement privé ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 770'000.- HT relatif aux travaux de remplacement des collecteurs EU ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

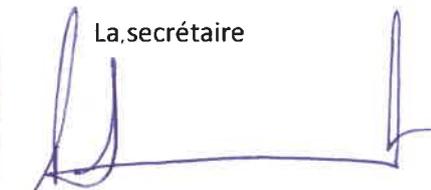
La présidente



Ariane Annen Devaud



La secrétaire



Alexandra Magnenat

Séance du lundi 24 juin 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

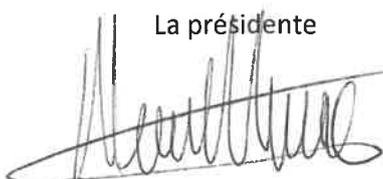
Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 11/2024 de la Municipalité du 13 mai 2024 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- D'autoriser la Municipalité à exécuter les travaux d'aménagement nécessaires pour la mise en service de la ligne t13 provisoire aux chemins de Maillefer, du Petit-Flon et de Rionzi ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 358'000.- TTC relatif aux travaux de réaménagement pour la mise en service de la ligne t13 provisoire.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Ariane Annen Devaud


CONSEIL COMMUNAL
DU MONT
CANTON VAUD
LIBERTÉ ET PATRIE

La secrétaire

Alexandra Magnenat

Séance du lundi 24 juin 2024

(Présidente : Ariane Annen Devaud)

Extrait du procès-verbal

- Vu le préavis n° 12/2024 de la Municipalité du 13 mai 2024 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances et celui de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide

- Que la Municipalité présentera le Plan directeur communal (PDCoM) au Conseil communal pour approbation avant la fin de l'étape 1 du Plan d'affectation communal (PACoM) afin d'assurer l'alignement des visions stratégiques entre ces deux plans.
- D'autoriser la Municipalité à réviser le PGA et élaborer le nouveau PACoM et de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 600'000.- TTC ;
- D'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes et à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions du marché, dans le cadre du plafond d'endettement.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Ariane Annen Devaud



La secrétaire



Alexandra Magnenat